

SÉMINAIRE

CLUB
DU
DROIT
SOCIAL

JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024

PARIS

MATINÉE 9H - 13H

Le cabinet Ogletree Deakins vous convie, en cette fin d'année, au séminaire d'hiver du Club du Droit Social, auquel vous avez été déjà très nombreux à vous inscrire en présentiel et nous vous en remercions chaleureusement.

Vous trouverez ci-dessous le programme détaillé de la matinée, avec les intervenants.

Il ne reste plus que quelques places, il est donc recommandé de vous inscrire sans tarder :

INSCRIVEZ-VOUS

PROGRAMME

Accueil café dès 8h30

I - REVUE JURISPRUDENTIELLE

9h - 10h

L'ACTUALITÉ SOCIALE DE CE TRIMESTRE

Décryptage des arrêts les plus impactants de l'actualité sociale de ce trimestre.

UNIVERSITÉ PARIS
PANTHÉON SORBONNEUNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON ASSAS

Karin Dulac
Avocate Associée
Ogletree Deakins



Stéphane Bloch
Avocat Associé
Ogletree Deakins

**Professeurs agrégés
des universités**

Pause : 10h - 10h15

II - TABLE-RONDE

10h15 - 11h30

GESTION DES EMPLOIS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS (GEPP) EN ENTREPRISE : LES BONNES PRATIQUES RH

Intégrée à l'article L.2341-1 du Code du Travail, la GEPP concerne en premier lieu les entreprises de plus de 300 salariés mais aussi des structures plus petites (dès 11 collaborateurs) ayant l'obligation de consultation du CSE chaque année. Avec la rapidité des évolutions actuelles (tensions géopolitiques, guerre en Ukraine, démocratisation de l'IA, changements climatiques, globalisation des organisations ...), la capacité à anticiper et s'adapter en termes de compétences et en termes de ressources est devenue une nécessité plutôt qu'une option. La GEPP semble être le meilleur outil pour organiser cette adaptation permanente.

En fonction des objectifs stratégiques (l'employabilité des salariés, la mobilité externe), comment réussir la GEPP ? Quelles leçons tirer des échecs de sa mise en place parfois complexe ? Quelques retours d'expérience nous permettrons d'échanger sur les bonnes pratiques RH pour en assurer le succès.



Charles Bardon
Directeur Général Adjoint
en charge du développement
Randstad Risersmart France



Valérie Fabre
Chef de Projet
Stratégie Emploi
Schneider Electric
France



Jean-Marc Albiol
Avocat Associé
Ogletree Deakins



Paul Clair
Avocat Counsel
Ogletree Deakins

Pause : 11h30 - 11h45

III - TABLE-RONDE

11h45 - 13h

TRANSPARENCE DES SALAIRES : LA DIRECTIVE EUROPÉENNE INQUIÈTE LES EMPLOYEURS. COMMENT L'ANTICIPER ET QUELLES MESURES METTRE EN PLACE ?

Le texte adopté l'an dernier va obliger les entreprises à communiquer les rémunérations moyennes de chaque poste à tout salarié le demandant à partir de 2026. Une révolution en France et des obligations en matière d'écart salarial (sous peine de sanctions) que les acteurs des RH doivent anticiper dès à présent.

Nos avocats vous donneront les clés pour vous mettre en conformité et prendre les mesures nécessaires dès 2025. Un temps d'échange permettra aux participants RH de partager les dispositions concrètes envisagées au sein de leurs entreprises.



Alexandre Abitbol
Avocat Associé
Ogletree Deakins



Nicolas Peixoto
Avocat Associé
Ogletree Deakins

13h

COCKTAIL DEJEUNATOIRE

offert par le cabinet

INSCRIVEZ-VOUS

Accueil dès 8h30 - Début du séminaire à 9h

Adresse : Ogletree Deakins - 58 bis rue la Boétie 75008 Paris

Commodités :

recharge
batterie

wifi

café &
gourmandisessalles
disponibles

Pour plus d'informations,
contactez notre service communication :
communicationFR@ogletree.com

Suivez-nous sur :

LinkedIn

@Ogletree Deakins, cabinet dédié au droit social



Ogletree Deakins - Cabinet dédié au droit social

58 bis rue la Boétie 75008 Paris
communicationFR@ogletree.com - Téléphone : +33 1 86 26 27 42

www.ogletree.fr